



FICHE D'INFORMATION NÉPAL

Au cours des douze derniers mois, le gouvernement népalais a élaboré une stratégie multisectorielle nationale pour mettre fin au mariage des enfants, avec le soutien de l'UNICEF et de *Girls Not Brides* Népal. Cette stratégie est en passe d'être finalisée et approuvée.¹

Taux de prévalence du mariage des enfants et contexte national

- 41 % des femmes népalaises de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans ; 29 % des filles de 15 à 19 ans sont déjà mariées.²
- Environ 10 % des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées avant même d'avoir atteint l'âge de 15 ans.³
- Le mariage des enfants est particulièrement répandu dans toute la région du Terai, à la frontière avec l'Inde, mais aussi dans les régions de l'Extrême-Ouest et du Moyen-Ouest.
- L'âge légal du mariage est de 18 ans avec autorisation parentale et de 20 ans sans celle-ci, pour les filles comme pour les garçons. L'existence même de l'âge légal du mariage est peu connue et le mariage des enfants, pourtant illégal, est rarement considéré comme un délit à sanctionner. Cette pratique est d'autant plus acceptée qu'elle est perpétuée par des normes et valeurs sociales profondément enracinées.
- Dans certaines régions et communautés, le système de la dot, le trafic humain et d'autres normes et pratiques sociales néfastes sont intrinsèquement liées au mariage des enfants.

Contexte de l'élaboration de la stratégie

- Le ministère des Femmes, des Enfants et de la Sécurité sociale a initié le processus pour répondre au mariage des enfants au début de 2014 en raison de la prévalence élevée dans le pays et de l'essor d'un mouvement mondial en faveur de la fin de cette pratique.
- Sa démarche s'inscrit dans l'Initiative de l'Asie du Sud pour mettre fin à la violence à l'égard des enfants (SAIEVAC), qui a fait du mariage des enfants l'une de ses cinq thématiques de travail. Début 2014, la SAIEVAC a créé un plan d'action régional pour mettre fin au mariage des enfants en Asie du Sud (2015-2018) qui a poussé le ministère (l'organisme d'exécution de la section népalaise de la SAIEVAC) à s'inspirer du travail accompli au niveau régional pour les actions menées au Népal.
- Le développement de la stratégie a été considérablement soutenu, sur un plan tant technique que financier, par l'UNICEF, et facilité par le partenariat népalais de *Girls Not Brides*.

Processus d'élaboration de la stratégie

De mars 2014 à janvier 2015, le gouvernement a été le fer de lance du développement d'une stratégie multisectorielle nationale pour mettre fin au mariage des enfants, mobilisant les parties concernées et coordonnant des interventions transversales à tous les niveaux. Ce processus a suivi les étapes suivantes :

¹ Après les récents tremblements de terre qui ont dévasté le Népal, le gouvernement a fait de la reconstruction du pays sa priorité, repoussant la finalisation de cette stratégie à une date incertaine.

² Recensement national, 2011

³ UNICEF, 2015

- en avril 2014, lancement du processus par le ministère avec le soutien de l'UNICEF, de l'UNFPA et du partenariat népalais de *Girls Not Brides* à Katmandou. Cette réunion a rassemblé des parties prenantes de tous les domaines concernés : représentants du gouvernement (notamment de dix ministères de tutelle au niveau national et local), adolescents, membres de la société civile, universitaires, dirigeants religieux, agences des Nations Unies, médias et partenaires de développement, autant d'acteurs unis par la volonté d'identifier les domaines d'intervention prioritaires de la stratégie au sein d'un processus transversal participatif.
- Création d'un comité de pilotage interministériel à des fins de supervision du développement de la stratégie, et d'un groupe de travail technique à des fins d'expertise.
- Recherche formative sur les facteurs propices au mariage des enfants dans six districts où cette pratique est fortement prévalente.
- Consultations à l'échelon national et local pour identifier les stratégies les plus à même de mettre fin au mariage des enfants. Ces consultations ont également mis l'accent sur les interventions ayant fait leurs preuves, et sur le renforcement de structures et mécanismes existants, à l'instar des comités de développement de villages sans mariage des enfants (exemples concluants de mécanismes institutionnels faisant barrage à cette pratique).

Tout au long du processus, le gouvernement a rappelé la nature complexe du mariage des enfants, ainsi que la nécessité de dépasser la simple dimension juridique pour s'attaquer aux normes et traditions sociales profondément enracinées qui perpétuent cette pratique. Les interventions prévues dans le cadre de la stratégie ont été élargies afin d'impliquer et envisager le rôle de parties prenantes parfois négligées, comme les filles-épouses et les garçons.

Présentation de la stratégie

- La stratégie népalaise adopte une approche complète qui repose sur un engagement multisectoriel et identifie les moteurs complexes du mariage des enfants, souvent propres à un contexte donné.
- Son objectif final est d'autonomiser les filles et de valoriser leur rôle au sein de la société népalaise, afin de progresser vers l'égalité des genres. Elle s'appuie également sur l'engagement qu'a pris le Népal lors du Sommet de la Fille à Londres en juillet 2014 : tout mettre en œuvre pour mettre fin au mariage des enfants à l'horizon 2020.
- Une Théorie du Changement pour la fin du mariage des enfants, rédigée dans le cadre de la stratégie nationale, définit six piliers stratégiques :
 - (a) Autonomiser les filles (y compris sur un plan économique) ;
 - (b) Donner une éducation de qualité aux filles ;
 - (c) Impliquer les hommes et les garçons ;
 - (d) Mobiliser les familles et les communautés ;
 - (e) Renforcer et fournir des services ; et
 - (f) Promulguer des lois et des politiques.

Prochaines étapes

- La stratégie est en passe d'être finalisée et approuvée par le gouvernement. Elle sera suivie d'un plan d'action national chiffré pour appliquer ses orientations stratégiques. Un cadre rigoureux de surveillance et d'évaluation sera également mis en œuvre pour suivre les progrès effectués.
- L'efficacité de la mise en œuvre dépendra du renforcement des données sur les interventions évolutives sur le mariage des enfants, de l'affectation transversale de ressources et de

l'engagement en faveur de la consolidation des structures, des systèmes et des services de gouvernance, ceci afin d'atteindre les filles les plus vulnérables au niveau local.